

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 4

Artikel: Finances françaises
Autor: Laufenburger, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FINANCES FRANÇAISES

par

Henry Laufenburger

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Les charges de la liquidation de la guerre pèsent lourdement sur les finances des Nations-Unies et des neutres. L'Angleterre a dépensé quelque 27 milliards de livres sterling pour la conduite de la guerre, en France les budgets ordinaires et extraordinaires des années 1940 (plus 4 mois de l'exercice 1939) à 1945 se totalisent par environ 1.300 milliards de francs. Au cours des hostilités la dette publique a progressé de 8 à 23 milliards de livres en Grande-Bretagne et de 432 milliards à près de 2.000 milliards de francs en France (1.823 milliards au 31 décembre 1945). L'effort exceptionnel de défense nationale qu'a dû faire la Suisse a grevé le budget fédéral de charges très lourdes qui se reflètent dans l'évolution de la dette ressortant actuellement à 8,6 milliards pour la Confédération et à 4 milliards pour les cantons et les villes (en 1939 la dette globale n'avait pas dépassé 5,3 milliards de francs suisses).

La comparaison des finances françaises avec les finances britanniques fait apparaître une différence essentielle. En Angleterre les dépenses de guerre ont été couvertes presque uniquement par l'impôt et l'emprunt : les seules contributions directes et indirectes ont absorbé jusqu'à concurrence de 36 p. 100 du revenu national, quant à l'emprunt il a puisé largement dans l'épargne accumulée. Ainsi, l'inflation a été réduite au strict minimum, le Trésor n'ayant pas recouru directement à la Banque

d'émission, mais s'étant borné à faire escompter des bons par les banques ordinaires de dépôt. Malgré le triplement de la circulation fiduciaire qui correspond en partie à l'augmentation de production et au recul de l'emploi du chèque comme moyen de règlement, les prix de gros n'ont augmenté que de 80 p. 100, et la hausse des prix de détail, grâce aux subventions, a pu être limitée à 30 p. 100 environ. En France, au contraire, le mécanisme des frais d'occupation a entraîné une inflation monétaire directe, dans la mesure où ils ont été liquidés à l'aide d'avances directes de la Banque de France. Le volume des billets passa d'environ 140 milliards au début de la guerre, à 570 milliards fin décembre 1945 (après la déflation temporaire qui se produisit à la suite de l'échange des billets), et à plus de 700 milliards à la fin de 1946. Malgré la réglementation, les prix officiels n'ont cessé d'accuser une hausse verticale. L'indice général des prix de gros (pondération 1938) s'inscrit à 839 au 31 décembre 1946, et celui des prix de détail suit d'assez près, jusqu'en juillet 1946 celui des prix de gros.

Indice des prix en France

1938 = 100

	Gros	Détail (Paris)
1945 (moyenne).. .. .	375	377
1946 (juillet).. .. .	571	576
1946 (septembre).. .. .	727	785
1946 (décembre).. .. .	839	865

A partir du mois d'août 1946, l'indice des prix de détail accomplit un véritable bond et dépasse le mouvement ascensionnel des prix de gros. Cela s'explique d'abord du fait qu'une partie des subventions, jusqu'ici à la charge de l'Etat, est incorporée dans les prix, ensuite que la valorisation massive des salaires augmente le pouvoir d'achat disponible, par conséquent la demande. Les prix libres et ceux du marché noir dépassent sensiblement le niveau des cours réglementés.

Aussi le financement de la guerre d'abord, les découverts persistants du budget et du Trésor dans la phase de liquidation des hostilités ensuite, ont de larges incidences économiques. Le gonflement des dépenses publiques contraste avec la réduction de la production au-dessous du niveau déjà anormalement bas de 1938. La lutte entreprise depuis le début de 1947 en vue d'arrêter la hausse des salaires et de réduire les prix, ne sera couronnée de succès que si les finances publiques sont préalablement assainies. L'inventaire de M. Robert Schuman à la fin de l'année 1946, le projet du budget de 1947 actuellement soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale, permettent de mesurer l'étendue de la crise financière et soulignent toute l'ampleur du redressement qui s'impose.

I. — LES LEÇONS DE L'INVENTAIRE

L'augmentation des masses budgétaires s'explique en partie seulement par l'effort de guerre et par la persistance des charges militaires dans la phase transitoire entre la guerre et la paix. Au lendemain de la première guerre mondiale, la part des dépenses militaires dans les dépenses totales a été progressivement réduite de 42,4 p. 100 en 1919 à 16 p. 100 en 1925. Cette fois-ci la proportion reste élevée : 26,4 p. 100 en 1946 (et probablement autant en 1947) contre 35,7 p. 100 en 1938 et 40,7 p. 100 en 1945. Les frais d'occupation en Allemagne et les charges des opérations en Indochine pèsent lourdement sur le budget. Plus de 7,5 p. 100 du revenu national sont engloutis par les besoins militaires. Sur le terrain économique, la guerre a valu à la France deux catégories de dépenses nouvelles : l'organisation de l'économie dirigée et les subventions économiques. Pour atténuer, en période d'inflation, l'écrasement des titulaires de revenus fixes et celui des petits salariés, le gouvernement a mis à la charge de la collectivité une partie

des dépenses que doit supporter normalement le consommateur, et ceci notamment pour l'alimentation. Tandis que l'Angleterre ne verse que 330 millions de livres de subventions, la France en a distribué quelques 85 milliards de francs au cours de l'année 1946. Le budget de 1947 en a réduit la charge, la compensation des prix étant limitée à l'heure actuelle au pain, aux produits laitiers et au charbon importé. Mais il est à prévoir que l'action de baisse des prix en cours augmentera les incidences budgétaires du subventionnisme.

Tandis qu'en Angleterre, les « subsides » sont financés à l'aide de l'impôt et de l'emprunt — de telle sorte que l'Etat reprend aux titulaires de revenus élevés le cadeau qui leur est indûment fait — en France, le montant des subventions correspond à la moitié environ du déficit budgétaire qui n'est couvert que par l'inflation, ce que précisément les subventions ont pour but de combattre. Il est donc urgent que la France brise ce cercle vicieux.

La troisième raison de l'accroissement permanent des dépenses budgétaires réside dans les progrès de la sécurité sociale. De 1913 à 1946 les dépenses à caractère social *lato sensu* c'est-à-dire non seulement les « charges sociales » inscrites au chapitre VII du budget mais encore les crédits inscrits en d'autres parties du budget sont passées d'un demi-milliard en 1913 à 105 milliards en 1946.

Charges sociales civiles (en millions)	1913	1946
Pensions	326	30.600
Assurances sociales	—	2.000
Relations familiales	—	11.640
Assistance courante	78	7.100
Travailleurs spéciaux	58	9.000
Economiquement faibles	12	8.000
Charges dues à la guerre	28	37.000
	502	105.340

Ces chiffres ne comprennent pas l'aide directe ou indirecte aux chômeurs.

Le gonflement incessant des dépenses publiques a rapidement dépassé la capacité de paiement des contribuables. Les recouvrements budgétaires (y compris les recettes réservées à la Caisse autonome d'amortissement) ont passé de 5 milliards en 1913 à 410,9 milliards en 1946 (chiffres provisoires). Malgré cette progression, l'impôt absorbe encore en France une fraction moins importante du revenu national qu'en Angleterre et aux Etats-Unis.

CHARGES FISCALES (1) ET REVENU NATIONAL
(en millions de monnaie nationale)

	Charges fiscales			Revenu national			Pourcentage		
	France	Angleterre	E. U.	France	Angleterre	E. U.	France	Angleterre	E. U.
1913	6.200	277	2.800	36.000	2.339	33.300	17,2	11,8	8,4
1946	454.900	3.168	48.500	2.000.000	8.483	165.000	22,7	37,3	29,4

(1) Etat et collectivités.

L'insuffisance des recettes normales par rapport aux dépenses totales (civiles et militaires) a déterminé en France une augmentation quasi ininterrompue de la dette publique.

Dette Publique de l'État Français

(y compris Caisse d'amortissement et Crédit national)

	31-12-13 (Millions de francs)	30-9-46
Dette intérieure :		
a) Consolidée	31.200	689.506
b) A moyen et à court terme ..	600	860.661
c) Envers les banques d'émission	200	493.777
	<u>32.000</u>	<u>2.043.944</u>

La part de la dette flottante dans la dette globale est plus élevée en France que dans n'importe quel Etat belligérant ; elle ressort en effet à 65 p. 100 contre 21,8 p. 100 aux Etats-Unis, et 28,5 p. 100 en Angleterre. Le Trésor supporte en plus les découverts des services publics économiques tels que les chemins de fer, les compagnies de navigation maritimes et aériennes, les usines nationalisées.

La physionomie de l'inventaire est sombre. Deux points optimistes sont cependant à retenir. Tout d'abord, alors que l'incidence sur le revenu national des autres dépenses augmente, celle de la dette publique diminue. En raison de la baisse ininterrompue de 1939 à fin 1946 du taux de l'intérêt, les arrérages de la dette de l'Etat ne représentent plus que 6,5 p. 100 des dépenses budgétaires contre 20 p. 100 avant la seconde guerre mondiale. La charge de la dette est donc d'autant plus légère que, d'une part l'intérêt baisse, et que d'autre part les recettes budgétaires et en même temps le revenu national haussent à la faveur de l'inflation. Celle-ci allège aussi le poids du capital de la dette publique. L'inventaire de la situation financière (1913-1946) ne manque pas de

mettre en évidence cet événement apparemment heureux pour la partie la plus vulnérable de la dette publique : les bons du Trésor. Alors que normalement leur fardeau est passé de 600 millions en 1913 à 861 milliards en 1946, le poids réel des bons du Trésor exprimé en valeur or ne ressort au terme de l'évolution qu'à 12,3 milliards. Une démonstration semblable pourrait être faite pour le volume du budget de l'Etat. A supposer que le franc ne représente plus que 2 p. 100 de sa valeur 1913, il convient de ramener l'appréciation nominale du budget ordinaire de 1946 (dépenses civiles et militaires) de 600 milliards de francs nominaux à 12 milliards de francs réels. Les dépenses de l'Etat français ressortiraient ainsi à plus du double de celles de 1913 (5 milliards). Mais la consolation est faible, car, si l'inflation gonfle le revenu distribué et diminue ainsi l'incidence des charges publiques, elle est impuissante à augmenter le revenu réel, c'est-à-dire la valeur de la production effective. A ce point de vue, la France atteint à peine 85 p. 100 du niveau de 1938. Il faudrait augmenter l'effort de production de 50 p. 100 pour atteindre la pointe de l'année de prospérité de 1929, car le revenu national ne sert pas seulement à faire face à la consommation privée et aux dépenses publiques mais encore à pourvoir, par un surplus, à l'investissement. Or, le gouvernement français se préoccupe actuellement de la question de savoir comment il pourra faire face à la première tranche du plan Monnet qui prévoit une dépense de 2.250 millions pour les quatre années à venir au titre de la reconstruction et de l'équipement.

II. — LES PROBLÈMES DU BUDGET DE 1947

La déflation économique consistant à abaisser les prix par paliers successifs et à s'opposer à la

révision des salaires ne pourra aboutir qu'à condition d'être accompagnée d'une déflation financière. Il est indispensable notamment de supprimer dans le budget ordinaire les dépenses qui, au lieu d'être couvertes par l'impôt, sont soldées par l'inflation. Le Gouvernement peut emprunter désormais à la Constitution une arme efficace pour lutter contre la démagogie des dépenses. En effet, lors du vote du budget ou des crédits additionnels, il est interdit aux députés pris individuellement de proposer de nouveaux crédits : seul le Gouvernement conserve l'initiative en matière de dépenses. Malgré cette garantie constitutionnelle, le budget ordinaire de 1947 tel qu'il est soumis actuellement à l'examen des Chambres, est loin d'être équilibré. Or, M. R. Schuman, ministre des finances, vient d'affirmer à juste titre qu'il ne saurait être question d'engager des dépenses extraordinaires financées par l'emprunt avant que les dépenses courantes soient ramenées au niveau des ressources normales de la nation.

I. Dépenses et recettes ordinaires

Voici comment se présente, d'après la déclaration de M. R. Schuman, faite devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le 13 février dernier, le budget des dépenses et des recettes courantes :

Budget ordinaire 1947

(en milliards de fr.)

Dépenses		Recettes	
Crédits civils	420	Impôts, taxes, domai-	
Crédits militaires.. ..	180	nes, produits divers	550
Crédits nécessaires à la revalorisation de la fonction publique ..	60	Déficit	110
	<u>660</u>		<u>660</u>

La déflation des dépenses budgétaires a été compensée, et au-delà, par quatre facteurs agissant dans le sens de la hausse. Tout d'abord, la revalorisation de la fonction publique si souvent ajournée, se traduit par une dépense supplémentaire de 60 milliards. Encore la C. G. T. persiste-t-elle à demander un relèvement des traitements inscrits au bas de l'échelle en vue de rejoindre le minimum vital évalué à 84.000 fr. par an. Il est probable que le Gouvernement finira par transiger en acceptant de relever les traitements inférieurs, quitte à limiter le rajustement des traitements supérieurs. Il en résultera un nouvel écrasement de la hiérarchie des

rémunérations publiques. En second lieu, la politique de la baisse des prix se traduira inéluctablement par un rebondissement des subventions dont on a maintes fois proclamé la suppression. La première vague de baisse de 5 p. 100 entraîne à la charge du budget une hausse de 20 milliards au titre de la compensation des prix du pain, des produits laitiers, du charbon importé, etc... En troisième lieu la sécurité sociale dont le coût est évalué à au moins 200 milliards grèvera le budget des dépenses ordinaires. Enfin, la dette publique coûtera plus cher que dans le passé même si le rythme des émissions devait se ralentir. En effet, le rajustement du taux de l'intérêt économique (taux de l'escompte) en vue de débloquer les stocks abusifs s'est accompagné du relèvement des taux des bons du Trésor.

	Taux précédent	Nouveau taux
Banque de France :		
Escompte a) (1)	1 5/8	1,75
Escompte b) (1)	1 5/8	2,25
Avances à trente jours	1 5/8	1,75
Avances sur titres	2,75	3,25
Bons du Trésor :		
75 à 105 jours	1,5	1,5/8
6 mois	1,625	1,75
1 an	1,75	2
2 ans	2	2,25
Traites pour le règlement des dépenses publiques	2	2,25

(1) Escompte a) pour les bons du Trésor, billets de la S. N. C. F., effets de la Caisse nationale des marchés, etc... ; escompte b) : autres objets.

Si on compte que le volume des bons du Trésor dépasse 850 milliards de francs, on se rend compte de l'incidence sur la charge de l'intérêt du renouvellement des titres de la dette à court terme.

Malgré l'effet stimulant de l'inflation, les ressources normales sont loin de suivre la progression des dépenses. Le produit des impôts et des recettes assimilées est évalué avec un certain optimisme à 550 milliards de francs. La réforme fiscale qui s'applique surtout à l'impôt sur le chiffre d'affaires (atténuation des taxes de luxe) ne permet pas d'espérer une augmentation sensible des recettes. Le déficit théorique ressortira ainsi à 110 milliards de francs mais en fait il se trouvera accru d'une somme à peu près égale au titre des découverts du Trésor (avances aux entreprises publiques déficitaires). En attendant la résorption

ou la simple diminution de ce passif, le ministre des Finances se résigne à une compression du budget extraordinaire.

2. Dépenses de reconstruction et d'équipement

Le premier plan de modernisation et d'équipement (novembre 1946) estime à 2.250 milliards le total des investissements à effectuer pendant la période 1947 à 1950 dont 536 milliards dans les activités de base (houillères, électricité, sidérurgie, ciment, etc...) et 1.720 dans l'agriculture, le logement, les transports, l'industrie et le commerce. La tranche de 1947 est fixée à 460 milliards dont 220 milliards comprennent les dépenses d'équipement et de reconstruction supportées par l'Etat.

M. Schuman, ministre des finances, estime qu'à défaut d'équilibre du budget ordinaire, ce programme quelque peu ambitieux ne pourra être exécuté qu'en partie étant donné les ressources limitées de l'épargne, évaluées pour 1947 à 5 p. 100 du revenu national (2.700 milliards) soit 135 milliards de francs actuels. Aussi le budget extraordinaire de 1947 a-t-il été ramené provisoirement à 360 milliards dont 122 milliards seulement au titre du plan de modernisation (plan Monnet).

Budget extraordinaire

(prévisions du 15 février 1947)

(milliards de fr.)

Plan Monnet	122
Reconstruction	142
Equipement de la S. N. C. F.	30
Allocations mobilières aux sinistrés	20
Reconstruction dans les territoires d'outre-mer	3
Dépenses militaires extraordinaires	43
Total	360

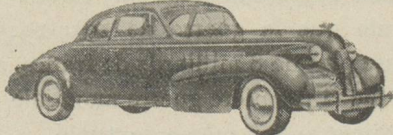
Environ 40 p. 100 des crédits extraordinaires seront provisoirement bloqués. Tenant compte du déficit du budget ordinaire, du budget extraordinaire et de certaines autres dépenses qui ne sont classées sous aucune des deux rubriques, les besoins de Trésorerie ressortent à 600 milliards.

Budget ordinaire, déficit	110
Budget extraordinaire	360
Equipement des entreprises nationalisées	70
Collectivités locales	60
Total	600

Etant donné que l'épargne est absolument insuffisante pour faire face à la totalité des engagements, compte tenu du blocage de 40 p. 100 des dépenses extraordinaires, le ministre des finances est résigné à poursuivre la politique d'expédients lourde de menaces : 80 milliards de traites sur l'Etat (paiement différé des fournitures publiques) et 100 milliards à prélever sur l'Impex (versement par les importateurs en contre-partie des devises fournies par le Trésor).

En ce début d'année 1947, le bilan des finances publiques françaises n'est pas réjouissant. La force du Gouvernement sera jugée, bien moins à la lumière de la déflation économique (salaires et prix) qu'à celle de la déflation financière. Si parallèlement au retour d'une plus grande liberté économique l'Etat ne se décide pas à restreindre son activité aux services publics essentiels, l'avenir du franc, dont la chute est provisoirement arrêtée, n'est nullement sauvegardé.

Henry Laufenburger.



**NOUS ACHETERONS VOTRE VOITURE AU COMPTANT
OU LA VENDRONS A LA COMMISSION
GARAGE, LUSTRAGE, ENTRETIEN ET PUBLICITE A NOS FRAIS
SOUMETTEZ - NOUS VOTRE PROBLEME**

SAINT CHRISTOPHE MOTOR : 3, Rue Scheffer - Paris-16^e - PAS. 16-33

